

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL
TENUE LE LUNDI, 16 DÉCEMBRE 2013, 18 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT ET REPRISE LE JEUDI
30 JANVIER 2014 À 8 h 30 SUITE À UN AJOURNEMENT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers :
Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 18 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 13-12-05

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Louis Dumont, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 16 décembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 13-12-05

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Louis Dumont, and resolved:

To adopt the agenda of Special Meeting of December 16, 2013.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Adoption du Programme des d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016

RÉSOLUTION N° 13-12-06

Objet : Adoption du Programme des d'immobilisations (PTI) 2014-2015-2016

ATTENDU QUE conformément à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit adopter un programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'approuver le programme triennal d'immobilisations, qui prévoit des montants de 15 709 000 \$, 17 608 000 \$ et 32 888 000 \$ pour 2014, 2015 and 2016, comme l'indique la liste des projets ci-jointe;

De publier, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, le programme triennal d'immobilisations de 2014, 2015 et 2016 dans un journal diffusé dans la ville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire Philippe Roy ouvre une période de questions relative à l'adoption du Programme des immobilisations à 18 h 15 et 3 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 18 h 20.

Le conseil ajourne ses travaux à 18 h 20, jusqu'à l'obtention d'informations budgétaires provenant de l'Agglomération de Montréal.

Reprise des travaux le 30 janvier 2014, à 8 h 30, au 90, avenue Roosevelt.

Sont présents :

Le maire:	Philippe Roy
les conseillers :	Erin Kennedy John Miller Joseph Daoura Minh-Diem Le Thi Daniel Robert Louis Dumont

formant quorum

et

Ava L. Couch, Directrice générale
Alexandre Verdy, greffier

RESOLUTION N° 13-12-06

Subject : Adoption of the 2014-2015-2016 Capital Expenditures Program (PTI)

WHEREAS in accordance with Section 473 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., c.C-19), the Council must adopt the program of the capital expenditures of the municipality for the three subsequent fiscal years;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To approve the Triennial Capital Expenditure Program in the amounts of \$15,709,000, \$17,608,000 and \$32,888,000 for 2014, 2015 and 2016 respectively, as shown in the attached list of projects;

To publish, in accordance with section 474.3 of the cities and Towns Act, the Triennial Capital Expenditure Program for 2014, 2015 and 2016 in a newspaper distributed in the town.

CARRIED UNANIMOUSLY

4. Adoption du budget de fonctionnement de 2014

RÉSOLUTION N° 13-12-07 (30-01-2014)

Objet : Adoption du budget de fonctionnement de 2014

ATTENDU QUE conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le budget 2014, qui s'élève à 83 758 500 \$ comme l'indiquent les annexes ci-jointes;

D'affecter 108 300 \$ des surplus accumulés pour financer les dépenses de l'année 2014 relatives à lutte contre l'agrile du frêne;

D'affecter 2 000 000 \$ de la réserve financière pour le remboursement anticipé de la dette à long terme au remboursement de la dette à long terme en 2014;

D'affecter 200 000 \$ des revenus généraux de la municipalité au remboursement annuel de l'emprunt au fonds de roulement;

D'autoriser la directrice générale à fournir les services, à exécuter les travaux et à faire face aux dépenses que prévoit le budget de 2014, le tout en conformité des dispositions du Règlement no 1402 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 8 h 50 et 4 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 8 h 57.

RESOLUTION N° 13-12-07 (30-01-2014)

Subject : Adoption of the 2014 Operating Budget

WHEREAS in accordance with Section 474 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., c.C-19), the Council shall prepare and adopt the Budget of the municipality for the next fiscal year and provide therein for revenues at least equal to the expenditures provided therein;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the 2014 Budget, in the amount of \$83,758,500 as shown in the attached Schedules;

To appropriate \$108,300 from the accumulated surplus to finance expenditures of the year 2014 for the fight against the emerald ash.

To appropriate \$2,000,000 from the financial reserve for the prepayment of the long term debt for the reimbursement in advance of the long term debt in 2014;

To appropriate \$200,000 from the Town's general revenues to repayment of the loan from the working fund;

To authorize the Town Manager to provide such services, to carry out such works and to meet such expenditures as are provided for in the 2014 Budget, the whole in accordance with the dispositions of By-Law No. 1402 Concerning the Delegation of Certain Municipal Officers of the Power to Authorize Expenditures and Sign Contracts on behalf of Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

6. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 13-12-08 (30-01-2014)

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 8 h 57.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 13-12-08 (30-01-2014)

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 8:57.

CARRIED UNANIMOUSLY

L'assistante-greffière,

(s) Ava L. Couch, ing.

Ava L. Couch, ing